

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF76

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 35

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« est remplacé »

les mots :

« sont remplacés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.